

Commune de  
**SAINT-JULIEN-VOCANCE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Zonage et autres prescriptions

PLUIH  
3-2  
REGLEMENT  
GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date  
du 21/12/2023  
Le Président, Simon Plénet

17500



ZONAGE	PRESCRIPTIONS
<b>ZONES URBAINES</b>	Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
UA1 - Coeurs anciens	Périmètre de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
UC1 - Zone urbaine à évolution limitée habitat individuel groupé possible	Zone humide repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UH - Coeurs de hameaux	Espace de bon fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UI - Zone urbaine à protéger pour des raisons paysagères ou patrimoniales	Pelouse sèche repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UI* - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et industrielles	Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics	Secteur concerné par un risque naturel d'inondations (se reporter au règlement écrit et aux annexes du PLUIH)
<b>ZONES À URBANISER</b>	Bâtiments repérés comme pouvant changer de destination
SAUB - Zone à urbaniser avec les destinations de UB	
<b>ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES</b>	
A - Zone agricole	
AS - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée	
N - Zone naturelle	
NJ - Secteur naturel de parcs et jardins	

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n° 2 et 3 du PLUIH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	COMMUNE
2	aménagement pour sécurisation de la voirie	COMMUNE
3	Création d'un parking pour la salle des fêtes + production énergétique	COMMUNE

